



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Villes Amies des Aînés

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents: Madame Hélène SALGE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Marie- Dominique NASICA à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;

Vu les statuts modifiés de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2024 à Brest du réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;

Vu l'avis favorable de la commission unique du 26 mai 2026 ;

Considérant que face au vieillissement croissant de la population et à la nécessité pour les collectivités d'adapter leurs politiques publiques aux enjeux liés à l'avancée en âge, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé, dès 2006, l'initiative mondiale des « Villes Amies des Aînés ».

Considérant que celle-ci vise à accompagner les territoires dans l'amélioration des conditions de vie, de participation sociale et d'épanouissement des personnes âgées, 113 villes ayant été labellisées et 17 territoires « en route vers le label » ;

Considérant que cette démarche trouve un écho particulier sur le territoire bastiais, marqué par une part importante de population âgée et par des enjeux croissants liés :

- au maintien de l'autonomie ;
- à la lutte contre l'isolement ;
- à l'accès aux services ;
- à l'habitat ;
- ou encore à l'adaptation de l'espace public et des mobilités.

Considérant que le CCAS de Bastia développe depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du bien vieillir, articulée autour :

- du maintien à domicile ;
- de l'accompagnement social des seniors ;
- de la lutte contre l'isolement ;
- du développement d'actions intergénérationnelles ;
- et de l'accès aux droits et aux soins ;

Considérant que cette politique se traduit concrètement par :

- le développement des visites de convivialité à domicile afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- l'organisation de solutions de transport et d'accompagnement pour les seniors rencontrant des difficultés de mobilité ;
- un service de portage de repas à domicile ;
- le déploiement de lieux de proximité dédiés aux seniors, tels que les Casa di l'Anziani ;

ainsi que la mise en œuvre d'ateliers et d'actions collectives portés par le centre social du CCAS autour de la prévention, du numérique, de la santé, du lien social ou de l'activité physique adaptée ;

Considérant que cette politique bénéficie du soutien financier de la Collectivité de Corse dans le cadre du dispositif « Invechjà bè in casa » ;

Considérant qu'une rencontre est notamment prévue à Bastia le 9 juin 2026 avec une délégation de la Ville de Québec autour des enjeux de la « silver économie » et de l'adaptation des politiques publiques au vieillissement de la population, les deux villes se caractérisant par une part importante de seniors au sein de leur population ;

Considérant que la Ville de Bastia souhaite renouveler son adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et poursuivre la structuration de sa politique en faveur du bien vieillir à travers l'engagement de la démarche de labellisation ;

Considérant que cette association sans but lucratif a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;

Considérant que le Réseau accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et valorise les initiatives locales, ainsi que les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre collectivités adhérentes afin de créer les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés ;

Considérant que la démarche repose notamment sur trois principes fondamentaux : la lutte contre l'âgisme ; le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire ; ainsi que la mise en œuvre d'une démarche participative et partenariale ;

Considérant que la collectivité s'engage ainsi à mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche « Villes Amies des Aînés », à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques « Amies des Aînés » ;
- définir, mettre en œuvre et évaluer un plan d'actions ;
- informer annuellement le RFVAA de l'avancement de la démarche ;
- participer à la vie du réseau et aux échanges de bonnes pratiques.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Françoise FILIPPI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1er :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la Commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) ;

Article 2nd :

- **Désigne** en tant que représentant titulaire l'adjointe déléguée à l'action sociale, à l'accès aux droits, à l'inclusion et à la lutte contre la pauvreté et la précarité, pour représenter la collectivité au sein de l'association ;

Article 3 :

- **Désigne** en tant que représentant suppléant, la directrice du CCAS pour représenter la collectivité au sein de l'association ;

Article 4 :

- **Décide** de s'engager à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Charte du RFVAA jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.